

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE DE FOOTBALL

Saison 2020/2021
L'Officiel n° 02
Du 27 août 2020

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football
BP 1037 - 7 Rue Haute
11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



PRÉFET
DE L'AUDE



COMITE DE DIRECTION

Ce comité de direction a été réalisé, en présentiel, par téléphone ou visio-conférence, en raison des risques du COVID 19

BO N° 02 du 27 Aout 2020

Présents au district :

Président : M LACOUR

Mme ROYER - Mrs GIBERT - DRIF-- RONTES – – BONHOMME- PETROSINO-VALET – PITIE

Assiste : M DURANTE MALVY (Pt CDA)

Excusés: Mme SAVIANA -Mrs MANI – ZAMO – JORGE – ROGER – AKLI – BERTI – BOUDET - GERARD

Présents en visio-conférence téléphonique: Ms BONNET -GRILLE

En début de séance, le comité de direction, approuve les BO 01 du 23/8/2020

TIRAGE DE LA COUPE LOPEZ

Le tirage du premier tour de la coupe Lopez aura lieu au district de l'Aude le jeudi 3 septembre 2020 à 18 heures. Le comité de direction aura lieu, en suivant, à 18 heures 30.

COUPE DE FRANCE 2ème tour

Le premier tour de la Coupe de France s'est bien déroulé dans l'ensemble. Les statistiques transmises par la Ligue Occitanie ne font pas ressortir d'indiscipline particulière.

Il faut toutefois continuer à appliquer les gestes barrières et porter les masques comme prévu par les informations données. Nous ne sommes pas sortis du problème, bien au contraire.

Rappels des référents COVID

District de l'Aude de Football : Mohamed MANI

Téléphone 06 99 84 09 96 (en dehors des horaires d'ouverture)

Email : secretariat@audefff.fr

Téléphone : 04 68 47 39 60 (horaires d'ouvertures du district)

Ligue d'Occitanie de Football : Damien LEDENTU

Email : covid19lfo@occitanie.fff.fr

Téléphone : 06.13.62.61.56 (accessible du lundi au samedi soir)

Agence régionale de Santé (ARS) AUDE :

Xavier CRISNAIRE

Email : ARS-OC-DD11-DIRECTION@ars.sante.fr

Téléphone : 04 68 11 55 11

En cas de détection de cas Covid 19 (1 joueur impacté ou moins de 4) ou autre problème, le référent Covid 19 club devra envoyer un mail et appeler le district pendant les heures de bureau ou le référent district, en dehors des heures d'ouverture du district.

Un questionnaire concernant la procédure interne de gestion de cas et diverses informations vont être envoyés aux clubs.

Ces documents sont à donner en cas de « contamination Covid » pour un joueur il s'agit là d'un document très utile.

De plus, le lien suivant permet aux clubs, pour mémoire, de consulter les directives actualisées de la Ligue d'Occitanie par l'intermédiaire du lien indiqué sur le site de votre district :

<https://aude.fff.fr/simple/protocole-de-reprise/>

<p>Covid 19, suite - RAPPEL</p>
--

Par courrier en date du 17 août 2020, le Président de la Ligue a adressé à chaque club un communiqué sur les préconisations de la FFF si un club était confronté à la contamination d'un joueur. (Site de la Ligue toujours)

Chaque club, par ailleurs, doit désigner un référent « Covid 19 » et chaque licencié atteint par la maladie doit se signaler rapidement et volontairement à son référent, afin de pouvoir suivre la situation générale au niveau du club en temps réel.

Merci à chaque Club de l'Aude de communiquer au secrétariat du district par l'intermédiaire du formulaire le nom du référent Covid 19 du Club une fois cette personne désignée

[Lien Formulaire](#)

Pour la reprise des championnats, un autre courrier a également été adressé à tous les clubs le 17 août 2020 toujours par le Président J-C Couailles.

Une nouvelle utilisation des vestiaires est possible, mais pour un délai très court et après désinfection des installations ; port obligatoire du masque en tous lieux et à l'intérieur du stade pour toutes personnes (à partir de 11 ans).

Par contre, s'il n'est pas obligatoire pour les acteurs de jeu, joueurs arbitres et l'entraîneur de chaque équipe ; il est impératif que les autres personnes du banc inscrits sur la feuille de match, soigneurs et remplaçants, soient porteurs du masque.

Ce second courrier doit également être impérativement consulté par le référent Covid du club car tous les protocoles afférents à la rencontre, qu'ils soient au niveau des installations, des sanitaires, tant sur le terrain qu'en dehors (annexe jointe) doivent être exécutés.

Le contact rapproché avec les mairies est plus que jamais nécessaire pour bien appréhender, en local, les diverses contraintes

RAPPEL FMI

La FMI est obligatoire pour toutes les catégories filles et garçons à l'exception des U13 et foot animation.

Tous les clubs ont reçu dans leur boîte mail une note de la FFF afin de paramétrer les comptes utilisateurs. En effet le paramétrage des utilisateurs FMI a été réinitialisé.

Dans cette note apparaît également la manière pour changer le mot de passe.

Si malgré tout vous rencontrez des problèmes, vous pouvez contacter le référent FMI, Mr GIBERT, Francis, TPH : 06.26.29.29.31

COMPETITIONS

Le comité prend acte que la première proposition qui a été adressée aux clubs ne correspondait pas l'esprit « compétitions », avec un calendrier chargé de 26 rencontres

Aujourd'hui, après étude du dossier avec la commission,

Le comité propose la composition de la division 4 suivante :

3 poules de 9 sur 18 rencontres.

Favorable : à l'Unanimité.

Non Favorable :

En conséquence le comité de direction entérine la composition ci-dessus.

Voir en rubrique concernée les nouvelles directives proposées par la commission et adoptées par le comité directeur.

Ces nouvelles dispositions seront validées par l'assemblée générale du 28 novembre 2020.

COURRIERS DIVERS

Président de la Ligue

Tableau récapitulatif « enquête du 1^{er} tour de la coupe de France 2020-2021 »

Pas de gros problème particulier ; les consignes ont été respectées dans l'Aude, il faut continuer.

FA CARCASSONNE

Invitation pour le 27 août à une journée « jeunes », avec la participation du partenaire.

Fédération Française de Football

Inscription pour l'édition 2020-2021 du « carton vert »

Le comité de direction émet un avis défavorable à l'inscription du district pour l'organisation du carton vert

Fédération Française de Football

Appel à candidatures pour intégrer le Club des 100 femmes. Plus que quelques jours (fin le 31/08) pour permettre aux Clubs de proposer des postulantes

BUDGET PARTICIPATIF PLUS QUE QUELQUES JOURS

Le conseil départemental, pour mémoire, a mis en place un Budget Participatif (jeparticipe.aude.fr) afin de permettre aux Audoises et Audois de proposer des idées, en vue de se les faire financer, dans des domaines très variés, du sport par exemple, de la culture ou de l'environnement. 800 idées ont été déposées. Environ 250 projets ont été retenus et feront l'objet d'un **vote électronique du 15 Juillet au 15 Septembre 2020**

Votre District a déposé un projet. Celui-ci a été retenu, il sera proposé au vote

Le projet "District" comporte deux volets: Un volet "Développement des pratiques, via l'achat au bénéfice des Clubs et du District, de structures gonflables (Baby-Foot Humain, Jeu de tir lobé, etc... et un volet "mémoire" autour de l'histoire du Foot Audois

Nous avons prévu plusieurs jeux de structures gonflables afin que les Clubs Audois puissent en disposer pour leurs animations Foot: Fête du Club, actions de promotion du Foot, journées de rentrée, journée d'initiation, de découverte, tournois, forums associations etc.. Des Clubs Audois, eux aussi, ont proposé des projets. A vous de les découvrir et de les soutenir

Le projet du District est un projet en faveur des Clubs. Si ceux-ci se mobilisent pour voter, le succès sera au rendez vous

Le District a choisi d'assurer, sur sa page Facebook, la promotion des 9 projets Foot de l'Aude. N'hésitez pas à partager les messages

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

F.A. Carcassonne

Le comité de direction émet un avis favorable à la demande d'organisation de tournoi de l'amitié le 29 août 2020 catégories U 10

Sous la responsabilité de l'organisateur et sous les conditions des gestes barrières Covid.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaine et dernière réunion du bureau mardi 1 septembre 2020 à 9 heures 30

Prochaine réunion du comité directeur le 3 Septembre 2020 à 18 heures 30

**Le secrétaire général
François Pétrosino
PO Jean Luc Grillé**

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

BO N° 02 du 27/08/20

Président : Mr VALET

REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE 2020-2021

7.3 Licences, qualifications et participation

1. Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 8^{ème} tour inclus, et 18 joueurs à compter des 32^{èmes} de finale. Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 jusqu'au 8^{ème} tour inclus, et de 12 à 18 à compter des 32^{èmes} de finale. Lorsque les clubs décident de faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match jusqu'au 8^{ème} tour inclus ou 18 joueurs à compter des 32^{èmes} de finale, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative.

La CFCF se réserve le droit d'autoriser une numérotation différente.

En conformité avec l'article 144 des Règlements Généraux, il peut être procédé au remplacement de trois joueurs au cours d'un match. En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».

Les ligues régionales peuvent décider que, lors des deux premiers tours, les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et à ce titre, revenir sur le terrain. Les ligues recourant à cette possibilité doivent la soumettre à l'approbation de leur Assemblée Générale.

Ligue de Football d'Occitanie

Coupe de France 2020-2021



Note à l'attention des clubs, des arbitres, des délégués ... de la Ligue de Football d'Occitanie concernant le Coupe de France.

- **La FMI sera utilisée sur cette compétition (si dysfonctionnement prévoir une feuille de match papier).**
- **Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs maximum sur la FMI (si 16 joueurs inscrits, la présence parmi eux d'un gardien de but remplaçant est impérative)**
- **Le Coupe de France étant une compétition fédérale, les clubs peuvent procéder à 3 remplacements maximum par équipe.**
- **Un joueur remplacé n'est plus autorisé à prendre part à la rencontre**
- **Pas de prolongation : en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, l'arbitre fera exécuter directement l'épreuve des tirs aux buts (5 tirs). Il n'y a plus de prolongation.**
- **Pas de prolongation : donc pas **PAS DE 4° REMPLACEMENT** Le 4ème remplacement prévu pendant les prolongations n'a pas lieu d'être.**
- **Aucun officiel ne doit être réglé sur place (régularisation effectuée sur le compte du club par la ligue)**
- **Pas de carton Blanc : Le carton blanc, utilisé en championnat dans certains districts, n'est pas utilisé en coupe de France**
- **Protocole d'avant-match : Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont interdits. L'entrée des équipes sur le terrain sera faite de façon séparée et successive, club recevant en dernier. La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.**
- **Si toutefois les vestiaires étaient fermés, la rencontre se déroulera quand même .**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 191 et à l'annexe 56 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président.

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

PV 02 du 27 août 2020

Calendrier des évènements

31 août Date limite de renouvellement et de changement de statut pour l'arbitre. Arts 26, 31 et 48

Les arbitres peuvent effectuer cette demande

- Entre le 1^{er} juin au 31 août pour les arbitres renouvelant une licence ou pour un changement de statut
- Dès qu'ils sont en possession des imprimés réglementaires, les clubs saisissent sur Footclubs les demandes de licences des arbitres officiels licenciés au club.
- Pour les arbitres licenciés indépendants, ces arbitres adressent leurs demandes par leurs propres soins au District

30 septembre Date limite d'information des clubs en infractions. Art 48

- Avant le 30 septembre les clubs qui n'ont pas à la date du 31 août le nombre d'arbitre sont passibles, faute de régulariser leur situation au 31 janvier, de sanctions prévues aux articles 46 et 47
- Pour permettre au club d'avoir le temps de présenter, si besoin des candidats nouveaux
- Les clubs auront la possibilité de proposer des candidats jusqu'à la dernière session de formation des arbitres (dates selon les propositions de la CDA).

31 janvier Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs.
Art 48

- Entre le 1^{er} juin et le 31 janvier pour les nouveaux arbitres ainsi que les arbitres changeant de club dans les conditions de l'article 30 des statuts de l'arbitrage. Le candidat arbitre ayant réussi l'examen au 31 janvier est considéré comme couvrant son club. (Enregistrement de la licence par le club au plus tard le 31 janvier).

Date limite de l'examen de régularisation

Date d'étude de la 1^{ère} situation d'infraction

28 février Date limite de publication des clubs en infraction au 31 janvier. Art 49

15 juin Date d'étude de la 2^{ème} situation d'infraction incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre. Art 49

30 juin Date limite de publication définitive des clubs en infraction. Art 49

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

PV 02 du 27 aout 2020

Complément Muté supplémentaire

Article 45 du statut de l'Arbitrage

Le club qui pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire NON LICENCIE JOUEUR, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « MUTATION » dans l'équipe de LIGUE ou de DISTRICT de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu deux « 2 » arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum deux « 2 » mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « MUTATION ».

Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions.

Les clubs suivants dont l'équipe première dispute une compétition Nationale ou Régionale ou de District remplissant les conditions fixées par l'Article 45 du statut de l'arbitrage, pourront utiliser au cours de la saison 2020/2021

Nombre de muté supplémentaire suivant :

CLUBS			Niveau
ARZENS	518004	1 Muté supplémentaire	
ST PAPOUL	520185	1 Muté supplémentaire	1 en D2
CAUX ET SAUZENS	522805	1 Muté supplémentaire	
VILLEPINTE	527488	1 Muté supplémentaire	
CUXAC D'AUDE	528505	2 Mutés supplémentaires	1 en D1 et 1 en D2
VILLEGLY	529108	1 Muté supplémentaire	1 en D2
ST MARTIN LALANDE	534933	1 Muté supplémentaire	
MAS STES PUELLES	539814	1 Muté supplémentaire	1 en U13
TRAPEL PENNAUTIER	548191	2 Mutés supplémentaires	
MALEPERE	549438	2 Mutés supplémentaires	
MOUSSAN	552807	1 Muté supplémentaire	1 en R3
NARBONNE MONTPLAISIR	581800	1 Muté supplémentaire	

Les clubs devront faire connaître avant le début des compétitions de la saison 2020/2021, (coupe, championnat), par courrier ou mail officiels l'affectation du ou des mutés pour l'équipe bénéficiaire pour un droit à un muté et la ou les équipes bénéficiaires pour un droit à deux mutés.

IMPORTANT

2 La date limite de saisie dans footclubs des demandes de renouvellement de licence des arbitres est fixée au 31 août.

L'arbitre dont la demande de licence de renouvellement est saisie après cette date ne représentera pas son club pour la saison en cours.

La commission

COMMISSION SENIORS

PV N° 02 du 27 août 2020

Présents : Ms RONTES- LE MOAL - GIBERT

INFORMATION

-Additif à une phrase de l'Art 63 du RI :

Sous réserve du versement des droits d'engagement, les clubs qualifiés en Coupe de France et de Région sont exemptés des premiers tours de la Coupe de l'Aude. Ils sont appelés en Coupe de l'Aude immédiatement après leur élimination de la Coupe de France et de la Région, jusqu'au 1/8 de finale.

-Pour les coupes Lopez, Favre et des Réserves, du 1^e tour jusqu'aux demi-finales, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les Lois du Jeu.

Pour les finales en cas de résultat nul après la durée réglementaire, il y aura prolongation et coups de pied de but.

-La commission propose en cas d'un club ayant 2 équipes finalistes des coupes de jouer 2 matchs consécutivement le même jour. La date des finales pourrait être modifiée dans ce cas, elle sera précisée au Journal Officiel après les demi-finales.

La commission propose à la commission des jeunes et de féminines de s'associer pour faire du week-end de l'Ascension une fête du football en y associant leurs finales départementales.

Mis pour approbation au comité de direction.

-Article 63 paragraphe 3

Si un club régulièrement engagé en coupe de l'Aude déclare forfait en Coupe de France, ce forfait entraînera également le forfait en coupe de l'Aude ; en conséquence, le club de Montagne Noire Us ne participera pas à la coupe de l'Aude.

COUPE LOPEZ

Le tirage de la Coupe Lopez aura lieu le jeudi 03 septembre 2020 à 18h au siège du District de l'Aude. En raison de la situation sanitaire actuelle, ce tirage se fera uniquement en présence des membres du comité de direction et des membres de la commission.

Le président de la commission

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

BO N°2 du 27 Aout 2020

Présents : M. PITIE - M. DAYDE

Excusés : M. TISSEYRE - M. BOUDET

➔ Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumises.

Reprise de l'activité – Calendrier prévisionnel

Le Président de la Ligue de Football Amateur, M. Marc DEBARBAT, a adressé un courrier à l'ensemble des Ligues et Districts afin d'informer les centres de gestions des modalités de reprises d'activité.

Ainsi, la Fédération Française de Football privilégie pour les catégories de U7 à U13 une reprise au sein des clubs. Cette reprise vise à remobiliser et rassurer les pratiquants et leurs parents en organisant des opérations de promotion du type :

- journée portes-ouvertes,
- réunion d'informations,
- tournois,
- stages,
- rencontres amicales.

La F.F.F. fixe les dates suivantes pour le début des rencontres officielles :

- **U13G : samedi 19 Septembre 2020**
- **U11G : samedi 26 Septembre 2020**
- **U9G : samedi 3 Octobre 2020**
- **U7G : samedi 10 Octobre 2020**

Selon les informations recueillies par les membres de la commission Football Animation, de nouvelles directives sur l'organisation souhaitée par la Fédération sur cette période vont être diffusées début Septembre, suite à une prochaine réunion du B.E.L.F.A (Bureau Exécutif de la Ligue de Football Amateur).

En conséquence, la Commission Football Animation informe l'ensemble des clubs impactés de la modification du calendrier prévisionnel du Football Animation, qui sera diffusé prochainement.

Conscient que la période de confinement liée à la pandémie du COVID-19 a générée l'annulation de nombreuses manifestations avec un impact non-négligeable sur les finances des clubs, la Commission Foot Animation encourage les clubs à développer des opérations promotionnelles début septembre, dans le respect des règles sanitaires. Les membres de la commission et les conseillers techniques départementaux se tiennent à la disposition des clubs désireux de mettre en œuvre une action en direction du public jeunes.

Les conditions suivantes devront impérativement être respectées :

- Strict respect des règles sanitaires en vigueur établies par les instances sanitaires,
- Ne pas perturber les compétitions organisées par le District, la Ligue ou la Fédération (Coupe de France, championnats régionaux et départementaux, championnat National 3 prioritaires sur l'organisation des tournois)
- Solliciter la validation du comité directeur du District (secretariat@audefff.fr) en précisant les éléments suivants :
 - o Date
 - o Lieu
 - o Catégorie(s) concernée(s)
 - o Nom de la manifestation (facultatif)
 - o Nombre d'équipes
 - o Durée et nombre de matchs
 - o Modalités d'organisation sportive
 - o Protocole sanitaire

Il est rappelé que les enfants ne peuvent pas pratiquer 2 fois dans le week-end.

A ce jour,

Un tournoi est autorisé pour le samedi 29 août 2020 :

- Tournoi du FAC au stade Domairon pour la catégorie U10

Trois tournois sont autorisés pour le samedi 5 septembre 2020 :

- Tournoi « Stéphan Alizet » à Bram pour les catégories U13G et U15G,
- Tournoi du Groupement Fresquel-Cabardès à Moussoulens pour la catégorie U13G,
- Tournoi du F.C. Trèbes au stade de l'Aiguille pour la catégorie U13G.

**Le Président de la Commission
M. Gérard PITIE**



COMMISSION DES FEMININES

PV N° 02 du 27 août 2020

Présidente Mme ROYER

ENGAGEMENT

Dernier jour pour s'engager en championnat et coupe seniors féminines le **mercredi 02 septembre 2020**.



Les rencontres seniors féminines sont programmées le samedi soir ou le dimanche matin

La Présidente de la commission

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

PV N° 02 du 27 août 2020

Président: M. PETROSINO François

Membres: Ms DRIF - PITIE

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE DE MONTREAL

CALCULS :

A – Total des 25 points	1824
B- Eclairage moyen horizontal (A 25)	73
C – Point le plus éclairé	95
D- Point le moins éclairé	57
E- Facteur d'uniformité (D/B)	0.78
F- Rapport d'éclairage (D/C)	0.6

La commission donne l'autorisation de jouer les matchs de football en nocturne à compter du 26/08/2020.

**Le Président de la Commission
M. PETROSINO**